

Économie informelle

Les enjeux

De nos jours, les femmes et hommes qui gagnent leur vie dans « l'économie informelle » représentent une part importante de la main-d'œuvre mondiale. Dans les pays en développement en particulier, la proportion de personnes qui travaillent dans l'économie informelle atteint entre 35 et 90 pour cent de l'emploi total, et ne se limite pas aux secteurs informels ruraux et urbains traditionnels. Différentes catégories de contrats informels, des emplois précaires et du travail non déclaré ont gagné du terrain jusque dans des établissements formels. Le travail informel reflète par conséquent des situations très diverses en matière de salaires et de travail indépendant, partout dans le monde.

Pour les travailleurs, l'emploi informel est souvent synonyme de bas salaires et d'accès limité à la protection juridique et sociale et aux ressources. Ces travailleurs n'ont qu'un pouvoir de négociation limité et peu de chances de représentation et de perspectives d'avenir. Les personnes les plus vulnérables sur le marché du travail – les moins qualifiées, les jeunes, les personnes âgées, les femmes et les migrants – sont les plus susceptibles de travailler dans l'économie informelle. Pour les entreprises unipersonnelles, les micro-entreprises et les petites entreprises, l'emploi informel est un frein qui entrave la croissance, la productivité et l'accès aux ressources générales.

Il pose de sérieuses difficultés en matière de politiques et favorise la concurrence déloyale sur le marché du travail. Il reste élevé partout dans le monde et pourrait même avoir augmenté dans certains pays et régions durant la dernière décennie, y compris dans des pays qui ont connu une forte croissance économique. Cela s'explique par toute une série de facteurs, dont l'insuffisance de création d'emplois de qualité, le déclin du secteur manufacturier, la progression de nouveaux arrangements de travail et les restructurations économiques.

L'emploi informel est étroitement lié au manque de travail décent dans le monde; il résulte de schémas de croissance non inclusive. Des réponses politiques favorisant une trajectoire de croissance riche en emplois ainsi qu'un large accès à la protection sociale sont donc nécessaires.

La réponse de l'OIT

Dès 2002, l'OIT a établi un cadre global d'activités dans l'économie informelle sur la base de plusieurs résolutions, notamment la résolution sur le travail décent et l'économie informelle, adoptée cette année-là par la Conférence internationale du Travail (CIT).

D'autres résolutions plus récentes ont énoncé des recommandations spécifiques concernant l'économie informelle, notamment sur la promotion d'entreprises durables (2007), l'emploi rural pour réduire la pauvreté (2008), le développement des compétences (2008), l'égalité entre hommes et femmes (2009) et les conclusions relatives à la discussion récurrente sur l'emploi (2010).

La résolution de 2002 proposait une vaste plateforme d'action tripartite composée de représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs de tous les Etats membres de l'OIT. Constatant la diversité du travail informel, elle recommandait de prendre en compte cette diversité dans toute action destinée à pallier les déficits de travail décent dans l'économie informelle.

Lors de discussions ultérieures, les mandats de l'OIT ont reconfirmé l'objectif ultime consistant à « sortir du secteur informel ». Ils ont admis qu'il existait de nombreux moyens pour faciliter la transition vers le secteur formel, et qu'il s'agissait d'un processus graduel qui nécessite plusieurs catégories de mesures.

En touchant à la fois les travailleurs et les entrepreneurs de l'économie informelle qui n'ont pas accès à la protection sociale, la crise économique et financière mondiale a mis en lumière l'importance de l'emploi formel. Le Pacte mondial pour l'emploi adopté par la CIT en 2009 confirme que les travailleurs de l'économie informelle sont particulièrement vulnérables à la crise et propose des mesures pour atténuer son impact et accélérer la reprise. Ces mesures incluent notamment la mise en œuvre de systèmes de garantie de l'emploi, des programmes ciblés d'aide à l'emploi, des travaux publics, des mesures de soutien aux microentreprises et petites entreprises, et la promotion d'un socle de protection sociale.

L'approche de l'économie informelle adoptée par l'OIT est donc une approche intégrée. Son programme s'articule autour de trois principes:

- une approche plus systématique de tous les programmes de l'OIT afin d'approfondir la compréhension et œuvrer pour relever les défis de l'économie informelle;
- une vision intégrée et cohérente afin d'analyser et faciliter la transition vers le secteur formel en s'appuyant sur les quatre objectifs du travail décent;
- réactivité à la diversité des attentes locales.

Ces principes sont mis en pratique en tenant compte des priorités suivantes:

- **promouvoir une perspective intégrée et cohérente de la transition vers le secteur formel:** l'informalité, par nature, nécessite une analyse interdisciplinaire qui inclut:
 - des études par pays fondées sur des éléments concrets, en utilisant le cadre intégré de diagnostic présenté dans le diagramme ci-dessous;
 - le renforcement des capacités des mandants en matière d'élaboration des politiques et d'organisation.
- **mettre en œuvre des recherches et une coopération technique sur la dynamique de l'informalité dans des domaines clés** tels que la stratégie de croissance et la création d'emplois de qualité, l'environnement réglementaire, l'égalité, le dialogue social, le développement de l'entrepreneuriat, la sécurité sociale, le développement local, la réponse à la crise et le suivi du Pacte mondial pour l'emploi;
- **faciliter le dialogue et l'échange de bonnes pratiques** dans toutes les régions à partir d'une plate-forme de ressources sur Internet;
- **améliorer la collecte de données** et les mesures effectuées au niveau mondial;
- **continuer à développer les partenariats** avec des institutions régionales et internationales, par exemple l'Union européenne, l'Union africaine, la Banque asiatique de développement, d'autres institutions de l'ONU et l'OCDE.

Principaux outils et ressources

Autres références s'ajoutant aux résolutions de la CIT susmentionnées:

Organisation Internationale du Travail (OIT). 1964. Convention (n°122) sur la politique de l'emploi, 1964 et recommandation (n°122) sur la politique de l'emploi, 1964 (Genève).

—. 2007. *Decent work and the transition to formalization: Recent trends, policy debates and good practices*. Report of the Tripartite Inter-regional Symposium on the Informal Economy: Enabling transition to formalization (Geneva).

—. 2009. *The informal economy in Africa: Promoting transition to formality: Challenges and strategies*. Regional workshop in partnership with the African Union (Geneva).

—. 2010. *Report of the Committee for the Recurrent Discussion on Employment*, International Labour Conference, 99th Session, Geneva, 2010.

—. 2011. *ILO resource guide on the informal economy – An Overview*. <http://www.ilo.org/public/english/support/lib/resource/subject/informal.htm>

—. 2012a. A paraître. *The informal economy and decent work: A policy resource guide – Supporting the transition to formality* (Geneva).

—. 2012b. A paraître. *Women and men in the informal economy – A statistical update* (Geneva).

Série de documents de travail sur l'économie informelle, accessible à l'adresse: www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/lang--fr/WCMS_123366/index.htm



STRATÉGIES DE PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE

TRANSITION VERS
LE SECTEUR FORMEL

Stratégies de croissance et création d'emplois de qualité

Cadre réglementaire, y inclus l'application des normes internationales du travail et des droits fondamentaux

Organisation, représentation et dialogue social

Égalité: hommes et femmes, ascendance ethnique, race, caste, handicap, âge

Entrepreneuriat, compétences, finances, gestion, accès aux marchés

Extension de la protection sociale

Stratégies de développement local (milieu rural et urbain)

STRATÉGIE INTÉGRÉE



Azita Berar Awad
Directrice, Département
des politiques de l'emploi

Nous contacter:
Département des politiques
de l'emploi
Secteur de l'emploi
Bureau international du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Genève 22 / Suisse
Tél: +41 22 799 6111
Courriel: emp_policy@ilo.org
www.ilo.org/emppolicy/lang--fr/index.htm